KARCH - GE
Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Sauvetage des amphibiens au chemin des Combes (Meinier) et à la route de Juvigny (Jussy)

(migration pré-nuptiale)
février - avril 2016

Rapport de suivi

Triton alpestre (L. Barbu)

Table des matières

1. CONTEXTE 3

1.1 SITUATION 3

1.2 STATUTS DE PROTECTION 3

2. METHODOLOGIE 3

3. RESULTATS 4

3.1. CHEMIN DES COMBES (MEINIER) 4

3.2. ROUTE DE JUVIGNY (JUSSY) 6

4. CONCLUSIONS 8

5. REMERCIEMENTS 9

1. Contexte

1.1 Situation

Dans la région Arve-Lac, deux actions de sauvetage d'amphibiens ont lieu depuis plusieurs années consécutives de février à avril lors de leur migration de leurs sites d'hivernage vers leurs sites de reproduction. De nombreux amphibiens ont pu ainsi être sauvés, évitant d'être victime d'écrasement sur les routes. Cette année 2016, le KARCH-GE a été mandaté par la DGNP dans le but de réitérer cette action de sauvetage. En effet, ces mesures de protection/conservation permettent d'éviter localement la disparition de populations d'amphibiens et même de « stabiliser » les effectifs de ces populations dans l'attente de la mise en place de mesures pérennes.

1.2 Statuts de protection

Les amphibiens sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) depuis 1966 et la majorité des espèces sont sur la liste rouge des espèces menacées. Ainsi depuis 2001, une ordonnance d'application spécifique de la LPN permet la protection des principaux sites de reproduction des batraciens, dénommés OBat (Ordonnance sur les sites d'importance pour la reproduction des Batraciens).
De plus à Genève, la loi cantonale sur la faune (LFaune M 5 05) et son règlement d'application (RFaune M 5 05.01) protège les amphibiens et leurs sites de reproduction.

2. Méthodologie

Les systèmes mis en place, reste une solution provisoire pour éviter aux amphibiens d'être écrasés par les voitures. Il ne remplace en aucun cas la mise en place d'actions de protection assurant un passage aux amphibiens de manière durable et permanente, telles que la création de passages à amphibiens, la fermeture ponctuelle ou définitive de la route.

A Meinier et à Jussy, une barrière mobile sur un linéaire de 300 m, fixée grâce à des piquets en bois et/ou de fer à béton dépassant du sol d'environ 50 cm et d'une trentaine de seaux par site, retenu par des sardines, ont été posés le 11-12 février 2016 par la DGNP à Meinier et le 12-16 février par OK Forêt à Jussy. Ainsi les amphibiens ont été canalisés le long de ce filet de rétention puis sont tombés dans les seaux.
Ces derniers ont été récupérés au matin et amenés de l'autre coté de la route pour ensuite rejoindre la retenue de Rouelbeau à Meinier, et l'étang des Dolliets à Jussy.
Les relevés journaliers ont été assurés par l'équipe du KARCH-GE, des membres de la DGNP, et des bénévoles (Pro-Natura et autres). Les données ont été hebdomadairement transmises et mises à jour sur le site du KARCH-GE.Le système de sauvetage a été démonté le 12 avril 2016 par la DGNP.

Une fiche descriptive et un protocole ont été envoyés à chacun des participants. Une séance d'initiation aux relevés et de détermination des amphibiens a été proposée le 27 février 2016 (une dizaine de participants).

Les barrières ont été ouvertes sur 62 jours consécutifs avec une visite quotidienne, ce qui représente environs 248h de relevés. Des bénévoles se sont mobilisés pour participer aux relevés, afin de relayer l'équipe du KARCH-GE et de la DGNP.

Avant la pose des barrières, plusieurs amphibiens ont été observés morts sur la route de Juvigny et sur le chemin des Combes. La migration des amphibiens avait donc débuté avant le 12 février 2016.

3. Résultats

3.1. Chemin des Combes (Meinier)

Le **chemin des Combes** est une route communale de la **commune de Meinier** (Fig.1). Ce tronçon de route et la parcelle boisée juxtaposée font parties d'un site de reproduction de batraciens d'importance nationale (Obat Haute-Seymaz (GE29).

***Figure 1** : Localisation du chemin des Combes (http://ge.ch/geoportail/monsitg/) et direction de la migration.*

Les barrières ont été posées sur les parcelles 85 et 361 avec respectivement comme propriétaires : LIMAT Gérard Ernest Marius, et SI La Corolle SA.

Au total cette année 2016, ce sont 1273 individus qui ont été comptabilisés sur le chemin des Combes (Fig. 2) avec 94% de crapauds commun et 16 % de tritons alpestre. Un triton palmé a été récolté dans les seaux, une nouveauté sur ce site.

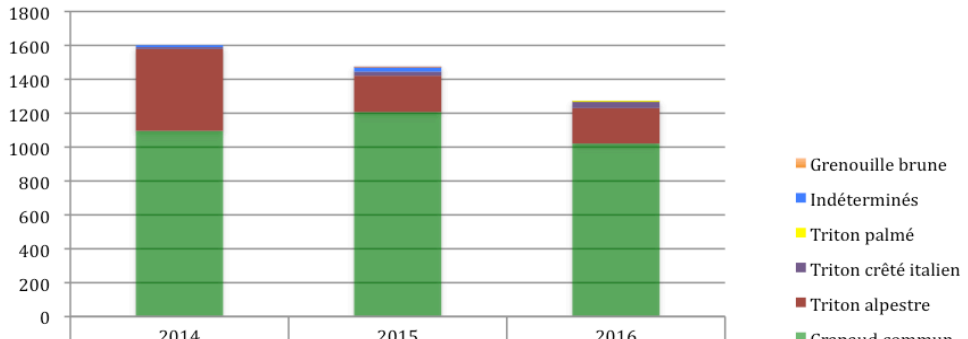

	2014	2015	2016
Grenouille brune	0	1	0
Indéterminés	11	30	0
Triton palmé	0	0	1
Triton crêté italien	12	24	42
Triton alpestre	482	214	209
Crapaud commun	1096	1207	1021
Total	**1601**	**1437**	**1273**

***Figure 2 :** Effectifs d'amphibiens sauvés au chemin des Combes depuis 2016.*

Une baisse de 20 % des effectifs peut être notifiée par rapport à 2014, avec une très grosse diminution de triton alpestre (56% en moins par rapport à 2014). Cette baisse peut être expliquée par l'impact de la mortalité des amphibiens des années auparavant et le fait que cette année la migration avait déjà démarré avant la pose des barrières. Le triton crêté, est, quant-à-lui, en forte augmentation (doublement des effectifs chaque année).

En 2016, deux vagues de migration ont eu lieu, soit vers le 22 février et soit autour du 21 mars (Fig. 3). Comme chaque année, les tritons alpestres se déplacent plus tardivement.

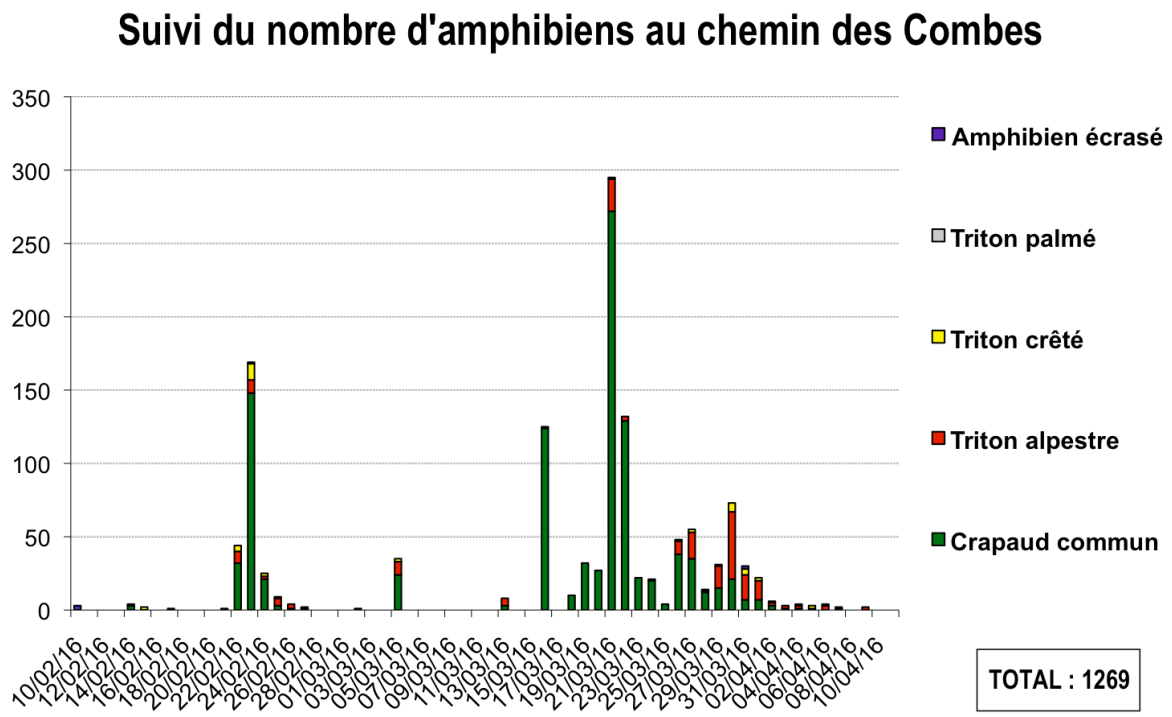

Figure 3 : *Phénologie des traversées d''amphibiens au chemin des Combes en 2016.*

Une dizaine d'amphibiens ont été observées écrasés sur la route, passant soit sous des interstices des barrières, soit à l'est de la barrière, soit au retour de migration. Cette année, le chemin agricole était fermé par une porte, ce qui s'est avéré être très bénéfique. Les années auparavant une forte mortalité avait été relevée à cet endroit.

Recommandations pour le chemin des Combes

Ouvrir la route uniquement de mai à janvier ou n'y autoriser que la circulation des véhicules agricoles.

3.2. Route de Juvigny (Jussy)

La **route de Juvigny**, est une route communale de la **commune de Jussy** (Fig. 4). Ce tronçon de route et les milieux boisés environnants font partis d'un site de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat, Dolliets (GE59).

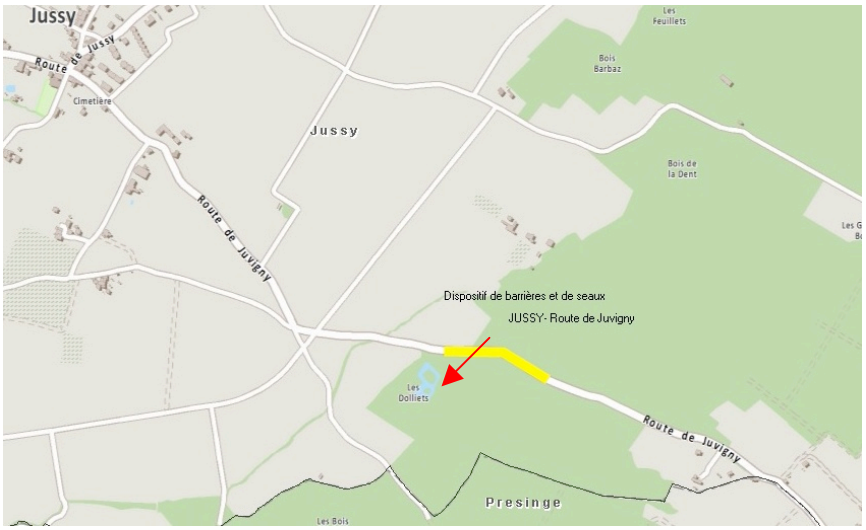

Figure 4 : *Situation du secteur d'étude sur la route de Juvigny (http://ge.ch/geoportail/monsitg/).*

Les barrières ont été posées sur la parcelle 342, appartenant à M. Vuagnat.

755 amphibiens ont été comptabilisés cette année sur la route de Juvigny, représentés surtout par 70 % de grenouille rousse (Fig.5). 6 espèces d'amphibiens sont présentes sur ce site.

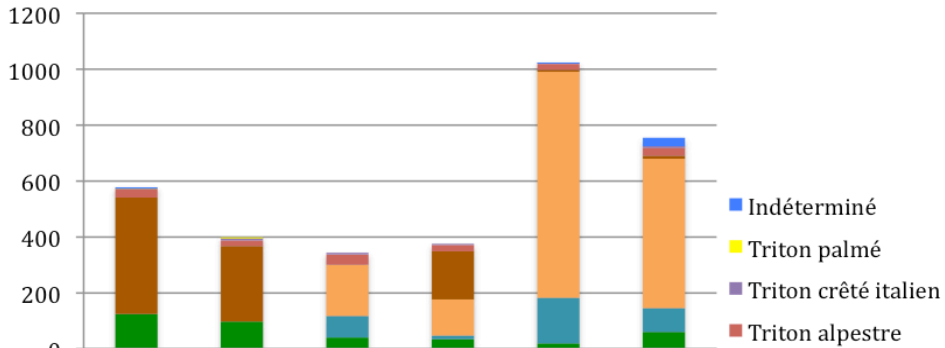

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indéterminé	1	0	0	0	1	30
Triton palmé	3	1	0	0	0	0
Triton crêté italien	3	10	6	4	4	6
Triton alpestre	30	20	37	23	21	28
Grenouille brune	416	270	0	172	7	11
Grenouille rousse	0	0	183	129	808	534
Grenouille agile	0	0	77	13	163	85
Crapaud commun	125	98	41	35	20	61
TOTAL	**578**	**399**	**344**	**380**	**1024**	**755**

Figure 5 : *Effectifs d'amphibiens sauvés à la route de Juvigny depuis 2011.*
(Les grenouilles brunes regroupent les grenouilles agiles et les grenouilles rousses, lorsque la distinction n'a pas été faite).

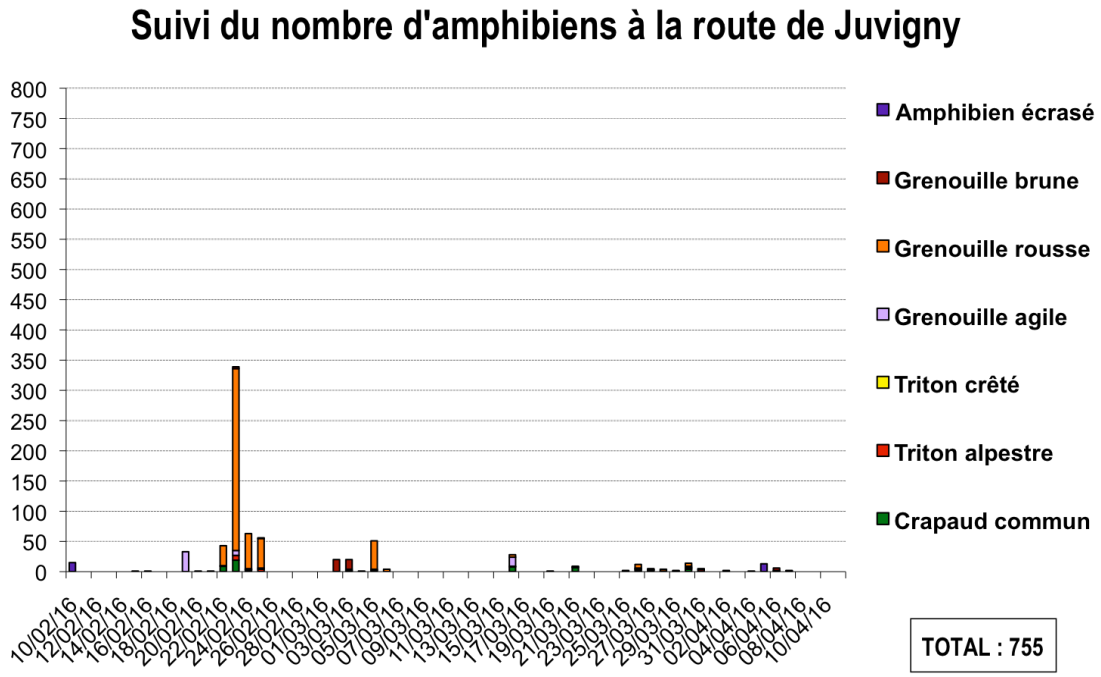

Figure 6 : *Phénologie des traversées d''amphibiens à la route de Juvigny en 2016.*

Sur ce site le pic de la migration a eu lieu principalement pour la grenouille rousse autour du 24/02/16 (Fig.6). Les autres espèces se déplacent en plus petit nombre de manière diffuse entre le mois de février et mars.

Au total, une trentaine d'amphibiens écrasés sur la route a été recensé : environ 50% de mort avant la mise en place de la barrière et l'autre moitié s'est fait surprendre au retour de migration.

Recommandations pour la route de Juvigny

Mettre en place le plus rapidement possible les passages sous voie prévus par le contrat corridors Arve-Lac (Cahier n°13-61 : mesure M7), signé le 12 novembre 2012 par les partenaires Franco-Suisse.

4. Conclusions

Ces actions de protection ont permis en premier lieu de sauver 2014 amphibiens, nombre notoire d'amphibiens qui sans la protection des barrières auraient pour la plupart finis écrasés sur les routes. La circulation routière sur ces deux routes est réellement conséquente aux horaires de migration des amphibiens (18h-20h).
Sans mesures de protection ces populations d'amphibiens sont vouées à disparaître. Le suivi de la migration sur la route de Juvigny sur plusieurs années a permis de prouver l'efficacité de ces barrières pour « stabiliser » les populations.

Ces mesures restent provisoires vu l'ampleur du travail (organisation, mobilisation), ainsi sont préconisés :

- un passage sous-voie à la route de Juvigny, prévu dans le contrat corridor Arve-Lac (mesure M7).
- la fermeture ponctuelle à la circulation lors de la période de migration (janvier-avril) pour le chemin des Combes.

Ces tronçons de route intègrent des sites d'importance nationale pour la reproduction des amphibiens (OBat), qui abritent des populations d'amphibiens vulnérable à l'échelle du canton, et la résolution des problèmes d'écrasement profiteront également à toute la petite faune (reptiles, petits mammifères, …).

Nous faisons donc appel aux partenaires pour mettre en place dès que possible ces mesures de protection pérennes.

Lise Barbu, juin 2016

Analyses et rédaction : Lise Barbu.

Relevés : A. Golaz, E. Polli, L. Naef, A. Munzinger, M.Senaud J. Clair, J.P Thevin, A. Deschevrens, L. Gamperle, S. Mosetti, H. Huber, G. Gavillet, J. Porchet, E. et V. Tournier, G. Dankliker, F. Dunant, J. Thiebaud, E. Chapron, L. Merlier, E. Gallice, L. Rebetez, L Barbu.

5. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour réaliser ces opérations de sauvegarde des amphibiens :

- OK Forêt,
- l'équipe de la DGNP,
- les propriétaires,
- la commune de Jussy,
- les bénévoles qui sont venus au petit matin relever par tout temps les amphibiens des seaux.

Le bon déroulement de ces opérations a été possible grâce à la mobilisation et à la disponibilité de ces nombreuses personnes.